

Le 6 mai 2015,

A l'attention des sages-femmes libérales ou de PMI, des médecins généralistes,
des pédiatres et des médecins de PMI de la région Rhône-Alpes

Objet : information sur la mise en place du dépistage généralisé de la surdité néonatale

L'organisation du dépistage à la naissance de la surdité a été rendue obligatoire en France (arrêté du 23 avril 2012) et se met en place dans toutes les maternités. En collaboration avec l'Agence régionale de Santé Rhône-Alpes, les 4 réseaux de périnatalité de la région, l'URPHE et les centres experts en Audition de l'Enfant (CEAE), un cahier des charges régional a été établi ainsi qu'une plaquette d'information pour les parents (disponible sur les sites internet des réseaux¹).

Les équipes des maternités et de néonatalogie se sont formées et équipées afin de pratiquer ce test de dépistage à tous les enfants en maternité ainsi qu'à ceux hospitalisés en néonatalogie.

D'un point de vue pratique, si la réponse à ce premier test est concluante, cela confirme que l'enfant entend bien au moment du test. Si l'appareil n'enregistre pas les réponses attendues, un deuxième test sera effectué à la maternité ou en unité de néonatalogie.

Si le résultat du 2^{ème} test n'est pas concluant, cela ne signifie pas nécessairement que l'enfant ait un problème d'audition mais un contrôle devra être réalisé. La maternité oriente alors l'enfant vers un Centre Expert de l'Audition de l'Enfant pour des compléments d'examens.

Les résultats de ces tests doivent être retranscrits dans le carnet de santé par l'équipe de maternité ou de néonatalogie avant le retour à domicile.

Depuis la mise en place de ce dépistage formalisé, un certain nombre d'enfants ont été perdus de vue : ils n'ont donc pas pu bénéficier de test de contrôle en cas de résultat non concluant ou ne se sont pas présentés au CEAE malgré les rendez-vous donnés.

En 2014, sur 20 000 nouveau-nés dépistés en Rhône-Alpes, 1 enfant sur 874 est concerné par un problème auditif (surdité uni ou bilatérale) suite au DNS.

La surdité est un handicap fréquent : **votre collaboration est importante dans ce dispositif pour accompagner les parents dans les démarches éventuelles si un test de contrôle est nécessaire. Nous vous invitons à contacter le CEAE de votre territoire dont les coordonnées sont listées en pièce jointe. Ainsi, la vérification systématique du carnet de santé et l'aide apportée aux parents dans le parcours de soin suivant le dépistage contribueront à améliorer la précocité des diagnostics de déficience auditive.**

La mise en place de ce dépistage à la naissance ne modifie en rien votre suivi de l'audition des enfants afin de dépister les surdités évolutives.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Pr RC. RUDIGOZ
Dr S. RUBIO-GURUNG
C. DUPONT
Coordinateurs
du réseau **AURORE**

Hôpital de la Croix Rousse
103 Grande Rue de la Croix Rousse
69317 LYON Cedex 04

Pr C. CHAULEUR
Pr H. PATURAL
S. WEISS
Coordinateurs
du réseau **ELENA**

C.H.U de SAINT-ETIENNE
Hôpital Nord
Bâtiment F
42055 SAINT-ETIENNE Cedex 2

Dr J.N. CANONICA
Dr P. ANDRINI
C. MARTIN
Coordinateurs
du réseau **RPAI**

Hôpital de la Tronche
CHU GRENOBLE
BP 217
38043 GRENOBLE Cedex 9

Dr E. DECROISSETTE
Dr C. DURAND
L. ABRAHAM
Coordinateurs
du réseau **RP2S**

Centre Hospitalier
BP 1125
73011 CHAMBERY CEDEX

¹ Sites internet des réseaux :

- ELENA : www.chu-st-etienne.fr/elena
- Aurore : www.aurore-perinat.org

- RPAI : www.rpai-perinat.org
- RP2S : www.rp2s.fr

PJ :

Centres Experts de l'Audition de l'Enfant (CEAE) en région Rhône Alpes

✚ Hôpital Femme Mère Enfant (HCL) : Service d'Audiologie et d'Explorations Oro-faciales /ORL
59 Bd Pinel
9677 BRON Cedex
Tel : **04 27 85 54 90**
Médecins responsables: Professeur THAI-VAN, Professeur TRUY

✚ CHU de Grenoble : Service d'ORL
BP 217
38043 GRENOBLE Cedex 09
Tel : **04 76 76 56 56** ou laisser un message à accueilORL@chu-grenoble.fr
Médecin responsable : Docteur TROUSSIER, Professeur SCHMERBER

En convention avec les CEAE de Lyon et de Grenoble :

Institut National des Jeunes Sourds, Consultation d'audiologie infantile
33 Rte de l'Epine 73160 COGNIN
Tel : 04 79 68 79 12 (prise des RDV auprès de l'infirmerie au service médical)
Médecin responsable : Docteur RIVRON, médecin ORL

✚ CHU de Saint Etienne, Service d'ORL, Centre d'audiologie infantile
42055 SAINT ETIENNE Cedex 2.
Tel : **04 77 82 93 93**
Médecin responsable : Dr Sandrine CHARDON-ROY
Attaché au CEAE de Saint-Etienne : Dr Thérèse GUICHARD. Tel : **04 77 38 69 77**